

Mesdames, Messieurs,

Nous vous demandons de bien vouloir insérer dans le prochain numéro du Bulletin Officiel l'avis suivant :

COMMUNE DE BAGNES
Enquête publique

L'Administration communale de Bagnes soumet à l'enquête publique les demandes d'autorisation de construire déposées par :

M. Philippe Morend par le bureau d'architecture Mélanie Corthay pour l'agrandissement d'un hangar avec démolition et reconstruction à neuf sur la parcelle n° 16306, folio n° 13, zone A2, lieu-dit Le Crêt à Verbier, coord. 2582640/1104940 (Projet selon art. 22 al. 5 LC)

M. Claude et Mme Sophie Augros pour l'agrandissement d'un balcon avec création d'un réduit sur la parcelle n° 34230, folio n° 118, zone T4, lieu-dit La Côt à Bruson, coord. 2581545/1101080 (Projet selon art. 22 al. 5 LC)

M. Sergio Picchio par le bureau Arp Architectes SA pour la rénovation du rez de la façade Sud de l'immeuble avec pose d'enseignes lumineuses sur la parcelle n° 311, folio n° 1, zone T2, lieu-dit Marais Verts à Verbier, coord. 2583853/1105137

Mme Janick Michaud par le bureau d'architecture Willy Roserens pour la transformation d'une grange en habitation sur la parcelle n° 16465, folio n° 92, zone V1, à Médières, coord. 2583400/1104320 (Projet selon art. 3 et 30 LC)

Les oppositions éventuelles et les observations à l'encontre de ces projets doivent être adressées par écrit, en trois exemplaires et dûment motivées, à l'Administration communale de Bagnes, service des constructions, Route de Clouchèvre 30, 1934 Le Châble, dans les trente jours dès la présente publication.

Les dossiers peuvent être consultés les jours ouvrables, à la maison communale, service des constructions, de 8h30 à 11h30.

L'Administration communale
Service des constructions

En vous remerciant de votre collaboration, nous vous présentons, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.